

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 1 avril 2025

**Subvention au Vélo
Club d'Annemasse
pour le soutien à
l'organisation de la
course élite cycliste
Annemasse-
Bellegarde**

Convocation du : 26 mars 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL

N° BC_2025_0046

Excusés :

Louiza LOUNIS, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

Vu les statuts d'Annemasse-Agglomération et « la compétence facultative de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt pour l'agglomération », notamment « en matière sportive, pour favoriser l'accès aux équipements et encourager la vie associative, animer l'agglomération et promouvoir l'image de la communauté sous la forme d'un soutien financier à l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale »,

Considérant la demande de subvention du Vélo Club d'Annemasse à hauteur de 21 000 € pour le soutien à l'organisation de l'édition de la course Elite cycliste Annemasse - Bellegarde, qui aura lieu le dimanche 30 mars 2025, et dont le budget de dépenses directes présenté par le club organisateur s'élève à 49 130 €, dont 15 900 € de contributions volontaires en nature,

Considérant que la course Annemasse - Bellegarde est une course cycliste de catégorie Elite, et donc de niveau national, organisée depuis 1914 sur le territoire et régulièrement soutenue depuis plusieurs années par Annemasse-Agglomération,

Pour mémoire, rappel des précédentes subventions :

2016	2017	2018	2019	2020- 2021*	2022	2023	2024
21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €

* subvention versée en 2020 mais du fait de l'annulation de la course (COVID), elle a été reportée pour la course de 2021.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 21 000 € au profit de l'association Vélo Club d'Annemasse pour l'organisation de la course cycliste Annemasse - Bellegarde, épreuve catégorie Elite, du dimanche 24 mars 2025,

D'IMPUTER la dépense en résultant sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2025, gestionnaire SP, nature 6574, destination OSP7.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.